

Gestion de l'eau

LA VILLE DE SAINT-HYACINTHE LANCE SON PLAN DE GESTION DES EAUX INDÉSIRABLES

Pour diffusion immédiate

Saint-Hyacinthe, le 22 avril 2025 – Dans la poursuite de ses efforts pour assurer une gestion durable et efficace de l'eau, la Ville de Saint-Hyacinthe, à l'occasion du Jour de la Terre, déploie son nouveau *Plan de gestion des eaux indésirables*, en conformité avec les normes du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. Son objectif : limiter l'infiltration et le captage des eaux inutiles dans le réseau d'égout, qu'il s'agisse de zones résidentielles, commerciales ou industrielles.

Des actions à la source pour réduire la pression dans les infrastructures souterraines

Chaque année, Saint-Hyacinthe enregistre en moyenne 1157 mm de précipitations. Si les propriétés du territoire ne disposent pas d'installations adéquates pour gérer ces eaux de ruissellement, celles-ci s'infiltrent dans le réseau d'égout sanitaire, occupant l'espace réservé aux eaux usées et devenant ainsi « indésirables ». Conséquences : une surcharge du réseau d'égout, une pression accrue sur les stations de pompage et l'usine de traitement des eaux usées, des débordements plus fréquents à la rivière Yamaska ainsi qu'une gestion globale de l'eau beaucoup plus complexe.

Ce nouveau plan de gestion sur six ans comprend plusieurs actions, notamment :

- la vérification des gouttières des différentes propriétés du territoire et leur mise à la conformité selon la réglementation municipale;
- l'identification, par des tests de coloration, des propriétés du territoire ayant des raccordements d'égout inversés;
- la correction par les propriétaires des raccordements inversés identifiés l'année précédente pour les bâtiments ayant été construits après le 1^{er} janvier 2000;
- la recherche des eaux indésirables dans les parcs industriel Olivier-Chalifoux et Théo-Phénix.

En 2025, les travaux de vérification des gouttières et d'identification des branchements inversés débuteront dans les secteurs Douville, Bois-Joli et Saint-Joseph. Selon le constat effectué, les propriétaires concernés disposeront d'un délai de 6 à 18 mois pour mettre leurs installations aux normes. Le non-respect de ce délai pourra entraîner l'imposition d'une amende, allant de 200 \$ jusqu'à 4 000 \$.



« Investir dans la gestion des eaux à la source, c'est protéger nos infrastructures et notre environnement. Moins d'eaux indésirables dans nos réseaux signifie moins de surcharge dans les égouts, moins de débordements dans la rivière ou de refoulements dans les résidences et un volume moins important d'eau à notre usine d'épuration déjà saturée.

La collaboration des citoyennes et citoyens est essentielle dans ce projet. En tant que municipalité, nous avons la responsabilité d'offrir des infrastructures modernes et adaptées. Mais chaque propriétaire doit aussi s'assurer que ses installations sont conformes à la réglementation.

Je l'ai souvent mentionné et je le répète : la gestion de l'eau est une responsabilité collective. Nous devons tous jouer notre rôle, non seulement pour assurer la pérennité de cette ressource essentielle, mais aussi pour protéger la rivière Yamaska et notre environnement. Rappelons-nous, l'eau n'est que de passage. Il faut la préserver. » – André Beauregard, maire de Saint-Hyacinthe

Une séance d'information et des outils pour les citoyens

Les citoyens sont invités à une séance d'information le jeudi 3 juillet, dès 19 h, à la salle Bois-Joli du centre aquatique Desjardins (850, rue Turcot, Saint-Hyacinthe), lors de laquelle la Ville de Saint-Hyacinthe expliquera en détail son plan d'action et répondra aux questions.

De plus, la Ville a développé de nombreux outils informationnels adressés aux citoyens afin de mieux répondre à leurs questionnements, notamment une série de documents sur les gouttières, les branchements inversés et le chemin de l'eau à Saint-Hyacinthe, des capsules vidéo sur le déroulement des visites d'inspection, ainsi qu'une toute nouvelle section « Eaux indésirables » sur le site Internet. Pour consulter ces outils, visitez le st-hyacinthe.ca/eaux-indesirables.

– 30 –

Source : Direction des communications et de la participation citoyenne
450 778.8300